

CILSS

Secrétariat Exécutif

Sahel 21

Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de
Lutte contre la Pauvreté au Sahel

Cadre des Investissements Prioritaires pour l'objectif d'amélioration durable
des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et
aux services sociaux de base, dans une perspective stratégique et
opérationnelle.

Mali

Octobre 2001

CILSS

Secrétariat Exécutif

Sahel 21

Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de
Lutte contre la Pauvreté au Sahel

Cadre des Investissements Prioritaires pour l'objectif d'amélioration durable
des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et
aux services sociaux de base, dans une perspective stratégique et
opérationnelle.

Mali

Octobre 2001

1. Introduction

L'objectif principal du présent rapport est d'identifier le cadre des investissements prioritaires pour l'objectif d'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, dans une perspective stratégique et opérationnelle : le cas du Mali.

Deux résultats sont spécifiquement attendus :

- ◆ La production d'un document présentant pour l'objectif suscité, une Stratégie Opérationnelle à l'Horizon 2015 au Mali avec un Premier Programme Opérationnel 2003 – 2007 comme outil d'exécution ; et
- ◆ La capitalisation des résultats obtenus avec la Coordination Régionale.

Les procédés d'investigations ont consisté :

- ◆ Pour le document Stratégie Opérationnelle 2015, l'établissement d'un répertoire des programmes/projets en œuvre au Mali. Il s'agit de programmes/projets d'importance majeure et directement liés aux résultats attendus de l'objectif 3 du CSSA. Ce répertoire a été établi à partir de plusieurs sources dont principalement : l'administration centrale (ministères chargés du développement rural, de l'économie, du plan, ...); ONG... Cependant, un nombre réduit de programmes/projets répertoriés ont constitué le socle des investissements prioritaires. Ensuite, on a procédé à l'identification de lignes d'intervention prioritaires.
- ◆ L'entretien avec les responsables des programmes/projets répertoriés comporte un souci d'analyse de performances qui ont permis :
 - de faire le bilan succinct des résultats atteints ;
 - de comparer le degré de convergence des résultats : ceux de l'objectif 3 du CSSA et ceux des programmes/projets ;
 - d'analyser les contraintes vécues ;
 - de préciser les perspectives en terme de renforcement de l'existant (actions additionnelles) ou en terme d'inscription d'autres lignes d'intervention (lignes d'intervention innovantes s'inspirant de celles du CSSA/objectif n° 3) ;
- ◆ Pour la planification, les lignes d'intervention de la période 2003-2007 ont été particulièrement développées pour servir de base d'élaboration du Premier Programme Opérationnel ;
- ◆ Quant au Document /Programme Opérationnel 2003 – 2007, l'entretien avec les responsables des programmes/projets doit permettre, par la suite, de définir autour de chaque ligne d'intervention :
 - Un objectif opérationnel ;
 - Des résultats intermédiaires ;
 - Des indicateurs de résultats ;
 - Des actions
 - ✓ les actions de renforcement de l'existant sont identifiées sur la base de l'analyse des contraintes vécues ;
 - ✓ les actions liées aux lignes d'interventions innovantes sont définies en fonction des besoins d'investissements dans les domaines couverts par les lignes d'intervention.
 - Un planning d'exécution en subdivision annuelle
 - Le coût global des investissements à réaliser
 - Toutes mesures d'accompagnement jugées nécessaires.

2. Stratégie Opérationnelle à l'Horizon 2015

2.1 Principe Général d'Action

Une étude réalisée en 1993 par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (Mali-Profil de la pauvreté) révèle qu'en 1988, **53% des budgets des maliens sont affectés à l'alimentation** (57% en milieu rural et 47% en milieu urbain). Selon les résultats de l'enquête Budget-Consommation (DNSI, septembre 1993), environ 35 enfants sur 100 souffraient en 1988 de malnutrition chronique. D'après l'Enquête à Indicateurs Multiples (EIM) réalisée en 1996 par la DNSI, environ **49 enfants de moins de 5 ans sur 100 sont chroniquement malnutris**. L'analyse par catégorie de pauvreté montre que les enfants des ménages les plus pauvres sont malnutris. Dans les ménages non pauvres, ce sont environ 2 enfants sur 10 qui en souffrent (DNSI, septembre 1993).

La combinaison de ces facteurs fait du Mali **l'un des cinq pays les plus pauvres de la planète** selon l'Indicateur de Développement Humain (IDH) et selon l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH) PNUD, 1997). **L'objectif d'« amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, dans une perspective stratégique et opérationnelle » s'inscrit dans la dynamique du Développement Humain Durable (DHD) qui priviliegié trois domaines essentiels (DNSI/PNUD, décembre 1995) :**

- **Le développement des capacités humaines** grâce à l'investissement dans le potentiel humain (alimentation, éducation, santé, formation...);
- **Le développement participatif** qui donne une chance à chacun de participer au processus de croissance et de développement à travers notamment l'accès à un emploi productif et rémunérant et la participation aux choix des politiques et programmes ;
- **Le développement centré sur l'Homme** par la nécessité de veiller à ce que la croissance économique et la richesse nationale soient équitablement réparties.

Cette stratégie rompt avec les stratégies dites de projet dont l'objectif essentiel était la réalisation d'objectifs physiques, techniques ou sectoriels, programmés dès le début pour la durée du projet, mais où la promotion des capacités des utilisateurs était insuffisante pour leur permettre de se les approprier. **Le principe général d'action** devient ainsi de :

- Tendre vers la sécurité alimentaire des ménages ruraux et urbains les plus défavorisés ;
- Favoriser l'émergence d'un processus de développement participatif durable (viable) au niveau du village, du quartier, de la fraction ou du groupement ;
- Accroître le revenu des ménages, en accroissant la productivité de la terre et du travail.

L'objectif spécifique n° 3 doit se traduire par des actions d'intérêts pratiques dont les conséquences doivent avoir fait l'objet, au préalable d'analyses pertinentes et perspicaces. C'est dans la concertation des actions proposées et le choix des modalités que les principaux acteurs concernés trouveront des possibilités, peut-être inattendues, d'agir sur leur situation actuelle pour un futur désiré en toute compréhension des implications à court, moyen et long termes.

Il entraînera sûrement, pour le « Cadre Stratégique » global, des adaptations institutionnelles ou des choix nouveaux d'investissements pour le CILSS et ses Etats-membres. C'est en ce sens qu'il doit s'appuyer en priorité sur un ensemble d'axes stratégiques opérationnels, partagés par l'ensemble des acteurs (groupes et zones vulnérables) auxquels il se réfère.

2.2 Principaux axes stratégiques opérationnels

Ces axes stratégiques opérationnels sont les suivants :

2.2.1 L'Objectif spécifique 3 du CSSA est inscrit au Mali comme un des objectifs prioritaires dans les stratégies, politiques et plans de développement.

Les stratégies, les politiques et les plans de développement comportent clairement comme un des objectifs prioritaires « l'amélioration des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, dans une perspective stratégique et opérationnelle ».

L'importance de cet objectif a encore été confirmé, ces dernières années, par les constats suivants (Banque Mondiale, 1994) :

- Les récents travaux de recherche montrent que les effets de la malnutrition sont bien plus mauvais qu'on ne le pensait jusqu'ici ;
- Les carences en micronutriments, les maladies infectieuses, les parasites intestinaux et le facteur environnement contribuent souvent à la malnutrition autant que l'insuffisance de calories ;
- La croissance économique n'est pas suffisante pour éliminer l'insécurité alimentaire. Il faudrait plus d'une génération de croissance économique pour améliorer sensiblement les conditions de vie des catégories de revenus les plus faibles. Dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre la pauvreté par la croissance, des actions plus directes sont nécessaires pour accélérer le recul de la faim ;
- L'accroissement des revenus ne suffit pas lui non plus, même parmi les catégories à faible revenu. L'enseignement de l'hygiène et de la malnutrition améliore le comportement et l'état nutritionnel ;
- On sait mieux maintenant que Gouvernement et bailleurs de fonds, doivent considérer les conséquences des opérations d'ajustement sur la consommation alimentaire et la nutrition et encourager l'adaptation de mesures compensatoires pour les groupes et zones vulnérables.

En effet, un nombre croissant de ces groupes vit dans des zones écologiquement fragilisées à faible potentiel agroclimatique, comme le Nord, le Nord-Est et le Nord-Ouest du pays. Ces zones appellent une stratégie de développement spéciale, et cela pour trois raisons :

- La première est que leur potentiel de croissance est limité et que des interventions du type agriculture intensive ou facilité de crédit ont peu de chances de réussir ;
- La deuxième est qu'elles sont de plus en plus peuplées par des groupes, on ne peut plus dépourvus de compétences et de possibilités d'accès aux équipements d'infrastructures et aux facteurs de production ;
- La troisième, enfin, est que la dégradation de l'environnement dans ces zones a un effet préjudiciable à la fois sur les environs immédiats et sur les régions situées en aval ou en amont.

La Constitution du Mali du 25 février 1992 représente un progrès considérable en matière d'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base. En effet, son Titre Premier relatif aux « Droits et Devoirs de la Personne Humaine » stipule, entre autres, :

«Article 1^{er} : la personne humaine est sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne.

Article 2 : tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée.

Article 4 : toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion, d'expression et de création dans le respect de la loi.

Article 15 : toute personne à droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tous et pour l'Etat.

Article 16 : en cas de calamité nationale constatée, tous les citoyens ont le devoir d'apporter leur concours dans les conditions prévues par la loi.

Article 17 : l'éducation, l'instruction, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé, et la protection sociale constituent des droits reconnus.

Article 18 : tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est obligatoire, gratuit et laïc. L'enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la loi.

Article 19 : le droit au travail et au repos est reconnu et est égal pour tous ».

Au regard de ces dispositions constitutionnelles, les objectifs principaux du Gouvernement malien dans le domaine du développement consistent à :

- accélérer la croissance économique en tirant parti des réformes macro-économiques et structurelles ;
- poursuivre et approfondir le processus de démocratisation ;
- améliorer le bien-être des populations à travers la réduction de la pauvreté et la promotion du Développement Humain Durable ;
- protéger l'environnement ;
- développer et promouvoir les ressources humaines.

Pour atteindre les objectifs de développement fixés, le Gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de stratégies dites transversales applicables à tous les secteurs, à savoir :

- le désengagement de l'Etat du secteur concurrentiel et la promotion du secteur privé et associatif ;
- la mise en œuvre d'une politique de décentralisation adaptée au milieu socio-culturel ;
- le développement et la promotion des solidarités nationale, régionale et locale ;
- le renforcement de la participation de la femme au processus de développement économique et social ;
- la promotion de l'intégration régionale ;
- la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie des populations.

Tout ceci reposant bien sûr sur un environnement politique, économique et social stable, une paix sociale retrouvée et consolidée, une politique de réconciliation nationale effective après les conflits du Nord.

Dans l'application de ces objectifs et de ces stratégies, deux Ministères-clefs ont été créés en août 2001:

- **Le Ministère de l'Intégration Africaine**, confié au Premier Ministre, avec pour mission de promouvoir et de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'intégration africaine. A ce titre, il est chargé de la mise œuvre de toutes initiatives et actions visant la réalisation de l'unité africaine ; la promotion d'une culture de l'unité africaine par des actions d'information, de sensibilisation et de formation ; la participation à la prévention et au règlement des conflits en Afrique en liaison avec les autres départements ministériels ; la participation à la gestion commune des frontières ; et la coordination de

la mise en œuvre de la politique d'intégration économique dans le cadre des organismes d'intégration sous-régionale ou régionale ;

- **Le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées**, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, du développement humain durable, de l'action et de la protection sociales, de la promotion des personnes âgées. A ce titre, il est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et stratégies appropriées en vue de réduire la pauvreté, de lutter contre l'exclusion sociale et d'assurer un développement humain durable ; la conception et la mise en œuvre de mécanismes visant à renforcer la participation de la société civile aux actions de solidarité et d'intégration sociales ; la mise en place et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale en vue d'assurer aux individus et aux familles une couverture contre les risques sociaux ; l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et mesures de promotion sociale des personnes âgées ; l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de promotion sociale des personnes handicapées ; et la promotion et le développement de l'économie solidaire, en particulier des coopératives et des mutuelles.

Tableau 1

Principaux services et organismes du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées.

Services Centraux	Services Rattachés	Organismes Personnalisés
1. Direction Nationale du Développement Social	1. Projet d'Appui aux Initiatives de Base (PAIB)	1. Caisse des Retraites du Mali (CRM)
2. Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire	2. Agence pour le Développement Social (ADS)	2. Institut National de Prévoyance Sociale (INPS)
3. Inspection des Affaires Sociales	3. Ecole de Formation pour le Développement Communautaire (EFDC)	3. Institut d'Etudes et de Recherche en Géronto-Gériatrie (Maison des Aînés)
4. Direction Administrative et Financière	4. Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte Contre la Pauvreté (ODH/LCP)	
	5. Projet d'Appui à la Mutualité	
	6. Projet Promotion des Initiatives Locales	

Source : Décret n° 01-327/PM-RM du 03 août 2001

La création du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées, sur le plan politique et institutionnel, consacre l'option résolue du Gouvernement malien pour une approche interactive et participative dans laquelle la croissance économique peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la satisfaction de leurs besoins essentiels. Elle procède de la volonté des autorités de s'attaquer aux problèmes sociaux les plus graves, notamment l'insécurité alimentaire, la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociales. Il s'agit de faire accéder l'ensemble de la population malienne aux services sociaux de base et améliorer leur qualité de vie, en harmonie avec l'environnement, avec leur implication, par le renforcement de leurs capacités (MDSSPA, juillet 2001).

Dans cette perspective, et pour éviter un décalage entre les principes proclamés et les réalités du terrain quant à l'application et à l'applicabilité des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires, le Gouvernement malien avec l'appui des partenaires au développement a lancé le **Programme de Développement de la Justice (PRODEJ)**. En matière de **Droits de la Personne**, le PRODEJ visera à :

- Amener les populations à connaître et à s'approprier les lois et les conventions ;

- Renforcer les capacités d'intervention des organisations de défense des droits de la personne ;
- Créer un environnement institutionnel propice à la promotion des droits de la personne ;
- Promouvoir les droits spécifiques des femmes, des enfants et des personnes handicapées ;
- Eliminer toutes formes de violences faites aux femmes
- Dégager une vision du peuple malien sur la peine de mort ;
- Humaniser et améliorer les conditions de détention.

2.2.2 Deux éléments fondamentaux sont pris en compte.

Les conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, dans une perspective stratégique et opérationnelle se composent au Mali de deux éléments fondamentaux. Elles comprennent en premier lieu le **minimum de ce qui est nécessaire à une famille au titre de la consommation individuelle**, une alimentation, un logement et un habillement convenables. En second lieu, elles portent sur **les services sociaux de base fournis et utilisés par la collectivité dans son ensemble**, par exemple l'eau potable, un système sanitaire, des services de santé et des possibilités d'instruction et d'activité culturelle.

En aucun cas, l'amélioration des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base au Mali ne doit se ramener à la garantie d'un minimum nécessaire à la seule subsistance ; elle s'inscrit dans un contexte incluant « croissance économique durable largement partagée » entre catégories de revenus et meilleur accès à l'instruction, aux soins de santé et autres services sociaux. Ces deux éléments sont complémentaires l'un de l'autre ; et l'un sans l'autre est insuffisant. Pour les Autorités maliennes ce sont des formes de croissance équitables qu'il faut pour en finir avec la pauvreté et la faim dans le pays.

Pour répondre à ces besoins, le Gouvernement du Mali et ses partenaires au développement se mobilisent pour **développer des réponses de programmation pour les court, moyen et long termes**. Dans les programmes à **court terme**, il s'agira de pourvoir à la consommation immédiate et à moyen termes de suffisamment de nourriture pour les individus ou les ménages extrêmement touchés par l'insécurité alimentaire. Dans la plupart des cas, ces programmes devraient viser **les victimes de guerres ou de catastrophes naturelles, en plus des groupes et zones vulnérables**.

En général, les projets de sécurité alimentaire devraient être de **deux types : programmes d'urgence** qui procurent de la nourriture, du matériel médical et des intrants agricoles aux victimes et aux réfugiés ; et **programmes « filet de protection »** qui devraient consister à distribuer des denrées et des suppléments alimentaires aux populations vulnérables, c'est à dire les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les malades mentaux.

A moyen terme, les programmes devraient se concentrer sur **les besoins de consommation à moyen terme et sur les investissements dans la sécurité alimentaire**. Ces projets devraient suivre de plus près les composantes traditionnelles de la sécurité alimentaire—disponibilité des aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle, leur accessibilité pour les groupes et les zones vulnérables, la stabilité des approvisionnements—and donc ils seraient concentrés sur **quatre domaines : l'agriculture, les droits humains, la génération de revenus et la santé**. Spécifiquement, les projets de santé devraient couvrir quatre domaines principaux : la survie de l'enfant, la santé maternelle et infantile, l'amélioration de l'hygiène publique et l'éducation dans le domaine du SIDA.

Quant au **long terme**, les programmes devraient tenter surtout de **maintenir la consommation des familles vulnérables et de créer les bases de la sécurité alimentaire au niveau des individus et**

des ménages, des communautés et des territoires locaux. Ces projets devraient chercher donc à changer les conditions dans lesquelles l'insécurité alimentaire et la pauvreté se développent et durent, notamment au niveau des groupes et zones vulnérables. Dans ce domaine, les projets devraient couvrir **quatre domaines majeurs** : les programmes de soutien à l'éducation, la gestion des ressources naturelles, les droits de l'homme et la prévention et l'atténuation des catastrophes.

Dans le domaine de l'éducation, les projets devraient chercher à développer le capital humain en organisant, par exemple, des cours d'alphabétisation fonctionnelle pour adultes, plus particulièrement pour les femmes ; en encourageant l'augmentation des inscriptions et de l'assiduité à l'école grâce à l'aide alimentaire et aux rations à emporter à la maison ; et en aidant à une amélioration de l'infrastructure de l'éducation. Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, il s'agirait de soutenir la pérennité agricole par des projets de conservation des sols et de l'eau, de reboisement et d'amélioration des pratiques agricoles. Dans le domaine des droits de l'homme, les projets devraient promouvoir la justice par des programmes de paix, de développement et de réconciliation. Enfin, les programmes d'atténuation devraient viser à minimiser l'impact des catastrophes naturelles ou causées par les hommes grâce à des activités qui diminuent la vulnérabilité des populations.

A la lecture de ces réalités, le Gouvernement a accordé une attention particulière à la définition d'une **stratégie de développement** qui donne une **place centrale à l'alimentation**. En effet, au Mali le **seuil de la pauvreté a été calculé sur la base d'un besoin calorifique de 2450 kilocalories / jour par adulte** qui correspond à une dépense annuelle par tête de 103.130 F CFA en 1998. Par rapport à cette norme, 69% de la population malienne en 1998 sont considérés comme pauvres. Environ 90% de ces pauvres sont du milieu rural. De plus, le Gouvernement malien a mis en place en 1996-1997, avec l'appui technique et financier des partenaires au développement, **l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté (ODHD/LCP)** pour servir d'instrument de traitement, d'analyse et de diffusion des informations existantes sur la pauvreté. Le but visé est d'aider les décideurs à la définition des politiques, à l'allocation des ressources et à l'évaluation de l'impact de ces politiques. L'Observatoire du Développement Humain Durable et la Lutte Contre la Pauvreté publie chaque année un rapport sur un sujet déterminé ayant trait à des domaines de la vie économique et sociale. Les informations contenues dans ce rapport permettent d'assurer le suivi de la situation sociale et des conditions de vie des populations.

Missions de l'Observatoire

- ♦ Traitement, analyse et diffusion d'informations existantes en vue d'améliorer la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, programmes et projets relatifs au développement humain durable et à la lutte contre la pauvreté ;
- ♦ Production et publication, chaque année et à date fixe, du rapport sur le développement durable au Mali et en cas de besoin des études sur des sujets spécifiques. L'accomplissement de cette mission s'effectue à travers les activités suivantes :
 - Identification, en rapport avec la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), des indicateurs relatifs au Développement Humain Durable et à la Lutte Contre la Pauvreté ;
 - Installation à l'Observatoire des principales bases de données disponibles au niveau de certains services techniques (DNSI, Cellules de Planification et de Statistique des différents

Départements Ministériels, Direction Nationale du Plan, Observatoire des Marchés Agricoles, Observatoire de l'Emploi et de la Formation...)

- Constitution du Fonds Documentaire de l'Observatoire ;
- Institution de rapports de coopération et d'échanges entre l'Observatoire et certains de ses homologues étrangers ;
- Initiation d'un réseau informel d'information dont les membres comprennent l'administration, la société civile, les institutions de recherche, l'Université, les partenaires techniques et financiers...

Source : Décret n° 96-273/PM-RM du 07 Octobre 1996.

Pour sa mise en place et son fonctionnement, l'Observatoire bénéficie non seulement de l'appui permanent du Gouvernement malien mais aussi, et pour une durée de quatre ans, de celui du PNUD et la Banque Mondiale.

2.2.3 La participation active des populations est recherchée...

Une politique orientée vers les « conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, dans une perspective stratégique et opérationnelle » demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix.

Le Projet d'Appui aux Initiatives de Base dans la Lutte contre la Faim et la Pauvreté au Mali (PAIB) s'inscrit dans cette logique. Projet financé par le Gouvernement du Mali et la Banque Mondiale, le PAIB a pour objectifs :

- Améliorer les conditions de vie des communautés rurales en apportant une réponse à leurs besoins prioritaires ;
- Renforcer le partenariat entre le Gouvernement, les communautés bénéficiaires et la société civile, en particulier les ONG dans la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté.

Les pays qui étaient supposés bénéficier d'une telle expérience devraient répondre à un certain nombre de critères dont :

- L'existence chronique de la faim ;
- La présence d'un espace démocratique et la sécurité pour permettre aux représentants des ONG et des organisations intermédiaires de parler franchement de leurs opinions ;
- Une présence forte des ONG avec la volonté et la capacité de piloter une telle initiative ; et
- Enfin une expérience significative de l'intervention de la Banque Mondiale dans le pays.

Au-delà du processus qui a abouti à sa création, la nature et les visées des Promoteurs, les missions assignées et leur portée, la spécificité du PAIB au plan opérationnel réside dans l'originalité de son approche centrée d'abord sur la création et l'animation d'un véritable système de collaboration étroite entre tous les acteurs, à toutes les étapes du processus de conception, de réalisation et de gestion des projets de sécurité alimentaire, puis sur le renforcement des capacités d'intervention des acteurs, ce, dans une logique de partenariat.

Les stratégies du PAIB se résument :

- A l'**amélioration du processus des prises de décisions** se rapportant à la lutte contre la faim et la pauvreté ;
- Au **renforcement de la collaboration** entre l'Etat (à travers ses services centraux et déconcentrés, les organes régionaux et locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement, la Société Civile ONG-Bureaux d'Etudes et Entreprises, les Collectivités Locales et les Partenaires au Développement en l'occurrence la Banque Mondiale) ;
- A la **réduction simultanée des causes structurelles de la pauvreté** : déficit d'équipements sociaux, de moyens de production, de formation, d'information...) ;
- A l'**intégration des actions entreprises** à travers les différents secteurs économiques et sociaux à l'effet de maximiser leur impact sur les conditions de vie des bénéficiaires ;
- Au **renforcement des capacités des acteurs** (Communautés, ONG, Services Techniques Déconcentrés...) en matière d'identification, de formulation, de négociation, de réalisation et de gestion de micro-projets.

De son démarrage le 1^{er} octobre 1998 au 30 août 2001, différentes réalisations physiques, actions de formation au profit des populations ont été exécutées par le projet surtout dans la région de Mopti. Le PAIB a également contribué au renforcement des moyens de l'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD).

2.2.4 La promotion de l'emploi productif constitue un impératif

Un emploi librement choisi fait partie d'une stratégie portant sur l'« amélioration des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, dans une perspective stratégique opérationnelle » comme moyen tout comme fin. L'emploi engendre une production. Il assure un revenu aux groupes et zones vulnérables et donne à chacun le sentiment du respect de soi, de sa dignité, et d'être un membre utile de la collectivité.

Selon les projections au Mali, la pression sur le marché du travail se renforcera au cours des 20 prochaines années. Une étude de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation a chiffré le taux de chômage à 3,1% sur une population active âgée de plus de 14 ans. Ce qui masque le sous-emploi important du milieu rural estimé à 54% et les emplois précaires du secteur informel. En milieu urbain, le taux de chômage est estimé à 12,5%. Sa durée varie de 1 an à 5 ans et plus (OEF, 1997).

Par ailleurs, les conditions dans lesquelles fonctionnent et coexistent ces secteurs différents du marché du travail sont mal connues. A coté du secteur moderne s'est développé un secteur dit « non structuré », lequel comporte lui-même un groupe d'activités plus ou moins productives et organisées et un autre groupe totalement « informel ». Le climat social qui règne dans le secteur non structuré ne fait point mystère : emploi précaire, marginal et très peu rémunéré, conditions de vie et de travail déplorables, rivalités de groupe à groupe, menaces d'explosion sociale. La situation des femmes et des enfants y est particulièrement difficile, détournés qu'ils sont de leurs tâches d'éducation ou d'apprentissage par la recherche des moyens minimaux de survie quotidienne.

Profil de l'Emploi au Mali

Secteur/ sexe	Hommes	Femmes	Total	%
Rural	2 187 443	1 782 978	3 970 421	76
Informel	485 914	690 150	1 176 064	23
Fonction Pub	32 824	9259	42 083	0,5
Moderne privé	31 432	5057	36 489	0,5
Total	2 737 613	2 487 444	5 225 056	100

Source : Bilans de l'emploi, OEF.

Le profil de l'emploi au Mali présente ainsi un déséquilibre dans la répartition des emplois entre les grands secteurs économiques. L'atrophie du secteur secondaire met en cause la dynamique économique d'ensemble dont il est un facteur essentiel. Quant à l'hypertrophie croissante du secteur commercial, notamment visible dans le secteur informel, elle traduit davantage le « désarroi d'actifs à la recherche de revenus de survie qu'à une volonté de développement économique ». C'est donc un vaste champ nouveau qui est ouvert à l'action et qu'il faudra défricher avec détermination dans la recherche de la sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Mali.

Dans cette perspective, le Gouvernement malien a examiné et approuvé en août 2000 **le Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la Pauvreté**. Il convient de rappeler que dans le cadre de la recherche de solutions au problème de l'emploi, le Gouvernement s'est engagé dans un processus concerté de formulation d'une politique globale de l'emploi. Après la réalisation en 1998 de l'étude « Problématique de l'Emploi au Mali » et du document cadre de politique globale de l'emploi, il a été élaboré un Schéma Directeur de la Politique Globale de l'Emploi.

Le Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté est un programme intégré qui **traduit en actions concrètes et opérationnelles les domaines d'intervention prioritaires** retenus par le Schéma Directeur de la Politique de l'Emploi. Il se compose de sept volets indépendants dont la mise en œuvre doit se traduire par la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté, tant il apparaît que la création d'emplois est l'un des moyens les plus efficaces pour répartir équitablement les revenus et lutter contre la pauvreté. Au niveau des actions à mener pour la création d'emplois, **un certain nombre d'axes stratégiques** sont retenus. Il s'agit, entre autres, :

- Du **développement de l'emploi coopératif** où il est prévu des appuis techniques, financiers et organisationnels aux entreprises coopératives pour leur permettre d'aider des personnes au chômage à s'organiser et à créer des emplois ;
- De la **promotion de la femme** par la prise en compte dans le programme de critères d'équité entre les sexes et par l'exécution de projets spécifiques de promotion de l'emploi pour les femmes ;
- Du **développement des petites et moyennes entreprises** qui sont reconnues comme étant une des principales sources de création d'emplois au Mali ;
- De la **promotion de l'emploi en milieu urbain** en apportant un soutien au secteur informel dont on sait qu'il a une part importante dans la résorption du chômage en milieu urbain et péri-urbain.

2.2.5 La réorientation préférentielle des dépenses de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers vers les groupes et zones vulnérables est en marche.

Pour obtenir une croissance largement partagée et développer la ressource humaine, les politiques à suivre impliquent une réorientation préférentielle des dépenses de l'Etat vers la sécurité alimentaire, l'éducation et les soins de santé de base et autres services sociaux de base pour les garçons et pour les filles, ainsi que vers des investissements et programmes publics générateurs de croissance. Elles supposent d'investir en équipements d'approvisionnement en eau potable salubre et d'assainissement. Elles visent à donner aux femmes, qui jouent un rôle particulièrement important dans la réduction de l'insécurité alimentaire, accès à l'instruction, au crédit, à des ressources productives et à des possibilités d'emploi. Elles assurent une utilisation rationnelle des ressources par l'application de mesures et de programmes de protection de l'environnement et préviennent la dépréciation des ressources naturelles.

Au lendemain de la dévaluation du franc CFA le 12 janvier 1994, le Gouvernement malien et certains de ses partenaires au développement ont convenu de la **mise en place d'un Fonds servant de « filet social »** destiné à atténuer les effets négatifs de la dévaluation sur les couches de population les plus vulnérables et les plus pauvres. La gestion de ce fonds a été confiée à **l'Agence pour le Développement Social (ADS), créée le 26 mai 1994**. L'ADS a pour mission principale la lutte contre la pauvreté et pour le développement social. Elle est chargée d'identifier les groupes cibles ; de chercher les financements ; de trouver les moyens de prendre en charge des situations d'urgence ; et de recevoir et traiter des requêtes provenant des groupes cibles, des collectivités locales et des communautés de base. Les financements de l'ADS sont destinés aux ONG, aux

administrations publiques, aux collectivités territoriales et aux associations diverses qui interviennent notamment dans les secteurs de la santé et de la nutrition, de l'éducation, de l'infrastructure et de la génération de revenus.

La création d'un Fonds National de Solidarité, qui va se traduire par la disparition de l'ADS, a été adoptée par le Gouvernement en **septembre 2001**. Ce Fonds est doté du statut d'établissement public à caractère administratif, avec pour missions :

- Financer les programmes et actions de développement et de lutte contre la pauvreté au profil des catégories sociales à faibles revenus et des villages, fractions, agglomérations urbaines dépourvus du minimum d'infrastructures de base ;
- D'apporter un appui aux institutions, groupements et communautés impliqués dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Compte tenu du caractère social des missions du Fonds, ses ressources sont constituées non seulement de subventions de l'Etat, de concours de partenaires au développement mais aussi de subventions des collectivités territoriales, de dons accordés par les personnes physiques et morales. Les dons octroyés au Fonds sont déductibles de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de l'impôt sur le revenu. Sur le plan de l'organisation, le Conseil d'Administration du Fonds est composé en majorité de représentants de la société civile (ONG, cultes religieux, chambres professionnelles) pour que toutes les composantes de la société soient parties prenantes à la définition des orientations du Fonds.

Dans la même perspective, **l'Initiative 20-20, formulée par l'UNICEF**, a été adoptée lors du **Sommet Mondial pour le Développement Social, tenu à Copenhague en mars 1995**.

On y propose de consacrer, en moyenne, 20% des dépenses budgétaires et 20% de l'aide extérieure au financement des services sociaux essentiels. Cette initiative repose sur la conviction que la fourniture des services sociaux essentiels constitue l'un des moyens les plus efficaces et les plus rentables de lutter contre les manifestations les plus criantes de la pauvreté. Le suivi de la **mise en œuvre, au Mali, de l'Initiative 20-20** depuis le Sommet de Copenhague a été réalisé dans le cadre d'une **étude du Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration (MEPI)**. Cette étude a permis de tirer les **conclusions suivantes** :

- Au Mali, la part des dépenses affectées aux services sociaux essentiels dans les dépenses publiques demeure encore faible. L'objectif 20-20 n'est pas encore atteint. En effet, l'écart par rapport à l'objectif se situe respectivement à 3,3% et 8,09% pour l'aide extérieure et les dépenses budgétaires.
- Le suivi et la mise en œuvre de l'Initiative 20-20 exigent un engagement sans ambiguïté aussi bien du Mali que de la communauté internationale.

Suivant ces conclusions, le MEPI recommande de :

- Procéder aux **restructurations inter et intra-sectorielles des dépenses budgétaires** en faveur des services sociaux essentiels ;
- **Responsabiliser un département ministériel** pour le suivi de la mise en œuvre de l'Initiative 20-20 en collaboration étroite avec les partenaires au développement ;
- Faire du **suivi de l'Initiative 20-20** une composante de la revue des dépenses publiques ;
- **Restructurer le budget de l'Etat** jusqu'au niveau de l'échelon administratif de base ;
- Poursuivre et renforcer le **principe des budgets programmes** ;
- Accélérer la **mise en œuvre du PRODEC et du PRODESS** ;

- Engager les consultations nécessaires pour l'allégement de la dette extérieure et la mise en place des mécanismes d'affectation automatique de ces ressources aux services sociaux essentiels ;
- Procéder à une restructuration de l'apport de l'ensemble des partenaires techniques et financiers en vue d'assurer l'atteinte de l'objectif 20-20.

L'allégement du service de sa dette dont bénéficie le Mali au titre du cadre initial de l'**Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (Initiative PPTE)** est de 220 millions de dollars, soit 128 millions de dollars en valeur actuelle nette (MDSSPA/ODH-LCP, août 2001). Par ailleurs, la Banque Mondiale et le FMI ont convenu que les efforts résolus de réforme entrepris par le Mali sur le plan structurel et social justifiaient l'octroi au pays d'une aide additionnelle au titre du cadre renforcé de l'Initiative (adopté en septembre 1999), pour un montant représentant, à terme, un allégement du service de la dette de 650 millions de dollars (401 millions de dollars en valeur actuelle nette). Donc au total, **le Mali est admis à bénéficier d'allégements de dette de 870 millions de dollars au titre de l'initiative PPTE (sur une période de 30 ans)**. Dans le cadre de l'assistance intérimaire entrée en vigueur le 7 septembre 2000, le Mali bénéficiera et ne paiera pas l'équivalent de :

- 42-44 millions de dollars par an en pendant les dix premières années (à partir de 2001) ; et de
- 20 millions de dollars par an pendant les vingt années qui vont suivre.

La principale contribution de la réduction de la dette à la lutte contre la pauvreté passe par l'augmentation des dépenses sociales de base. La réduction de dette apparaît alors comme un moyen additionnel pour le financement des programmes déjà élaborés, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les objectifs à ce niveau sont de porter le taux de scolarisation dans l'enseignement fondamental de 50% en 1999 à 62% en 2002 et 75% en 2008. Le taux d'alphabétisation des adultes passerait de 31 à 36% sur la même période.

Par ailleurs, le Mali a souscrit aux Objectifs Internationaux de Développement (ODI) et en considérant 1990 comme année de départ, il devra à l'horizon 2015 :

- Réduire de moitié la proportion de ses habitants vivant dans la pauvreté extrême ;
- Réduire de deux tiers le taux de mortalité des nourrissons et celui des enfants de moins de cinq ans ;
- Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle ;
- Assurer l'universalité de l'enseignement primaire ;
- Eliminer la disparité entre les garçons et filles (à l'horizon 2005) ;
- Mettre les services de santé en matière de reproduction à la disposition de tous ceux qui en ont besoin ;
- Mettre en œuvre un stratégie nationale à l'horizon 2005 pour renverser la tendance aux pertes des ressources naturelles à l'horizon 2015.

2.2.6 Le traitement préférentiel du milieu rural est une réalité

C'est en milieu rural que l'on rencontre le plus grand nombre de groupes et zones vulnérables. En effet, l'insécurité alimentaire est souvent plus prononcée en milieu rural que dans les villes sahariennes. Souvent, cela tient à la persistance du traitement préférentiel dont bénéficient les urbains. Inverser cette option implique aussi de redistribuer les dépenses publiques en milieu rural dans un sens favorable à la sécurité alimentaire durable, à l'enseignement et aux soins de santé primaires et de faire porter sur le secteur de la petite exploitation l'essentiel de l'effort d'aide à l'agriculture. Le crédit à l'agriculture, par exemple, devrait être ciblé sur la petite exploitation et sur

les pauvres, lesquels n'auraient pas accès à un crédit laissé entièrement aux mains du secteur privé. Cette aide peut rendre les petits exploitants plus compétitifs et accroître la demande de main-d'œuvre, aidant ainsi indirectement les « ouvriers agricoles ».

Dans cette perspective, la FAO a un important programme de collaboration, appelé **Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA)** initié en 1994. L'objectif du PSSA est d'aider les pays à faible revenu et déficit alimentaire à améliorer leur sécurité alimentaire nationale en visant une augmentation rapide de la productivité et la production vivrière. Sur neuf pays sahéliens, cinq se sont déjà engagés dans ce Programme : Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, et Sénégal. Le PSSA au Mali a démarré en 1998 avec l'appui du Gouvernement des Pays-Bas et de la FAO par la mise en œuvre des activités de la phase I sur sept sites de démonstration sélectionnés dans les régions de Mopti, Koulikoro et Kayes.

En plus des activités classiques pour l'amélioration de la production vivrière, telles que la maîtrise de l'eau, et l'intensification des cultures, le PSSA développe d'autres volets comme la diversification de la production agricole, à travers l'organisation de démonstrations participatives pour la production maraîchère, l'amélioration de l'élevage, et de l'aviculture villageoise, le développement de la pisciculture et de l'apiculture. A travers cette composante diversification, le PSSA contribue fortement à atténuer la pauvreté et à améliorer l'accès des ménages vulnérables aux aliments.

Grâce à un Fonds de roulement, mis en place par le projet et géré par une institution locale de micro-crédit, le PSSA facilite l'accès des paysans et paysannes à l'équipement et aux intrants pour ces activités. Actuellement les volets « Aviculture Villageoise » et « Apiculture Améliorée » constituent les moyens privilégiés pour augmenter et diversifier les revenus des femmes, donc pour lutter contre la pauvreté. Ainsi, en matière d'aviculture villageoise, en plus de leur formation technique et organisationnelle, le projet assiste les avicultrices dans l'amélioration de la situation sanitaire par l'organisation de campagnes de vaccination systématique, l'amélioration de l'habitat grâce à la construction et la vulgarisation de poulaillers améliorés, la mise au point de nouvelles formules alimentaires à moindre coût et à partir d'intrants disponibles sur place (production de termites, d'asticots,...) et l'amélioration génétique des souches locales pour augmenter la productivité. Ainsi, vingt un poulaillers améliorés ont été développée dans deux villages de Kita, onze dans deux villages de Kangaba et treize dans deux villages de Mopti.

Pour l'apiculture, le projet forme les paysans aux techniques améliorées d'apiculture (techniques non destructives de récolte du miel, techniques de transformation de la cire en bougie et pommades, utilisation de ruches améliorées...). Un crédit de 420 000 francs cfa a permis l'installation de 330 ruches améliorées à Kita, tandis qu'avec un crédit de 275 000 francs cfa 100 ruches ont été mise en place à Kangaba. Plus de 40 femmes ont été formées dans la fabrication de pommade et de bougies à partir de la cire (PNUD, septembre 2000).

De même, le **Programme d'Appui aux Collectivités Décentralisées pour la Satisfaction des Besoins Essentiels (ACODEP)**, mis en place en janvier 1993 avec l'appui technique et financier du PNUD et du BIT, donne une légitimité renforcée à l'initiative locale rurale consistant principalement à s'appuyer sur les villages pour assurer le développement rural. En effet, le bénéficiaire principal des actions et activités du Programme est le Village « matérialisé » dans ce domaine par des Associations Villageoises et Féminines et des Groupements d'Agriculteurs/Eleveurs. Pour chaque Village concerné, ACODEP prévoit la création de groupements (en commençant par l'Association Villageoise et l'Association des Femmes), l'alphabetisation fonctionnelle, la formation des responsables des groupements associatifs et la promotion d'activités économiques librement choisies et autogérées. L'approche ACODEP se résumant ainsi au **triptyque Structuration-Formation-Investissements**.

2.2.7 La définition des échelles pertinentes d'intervention, la coordination et la cohérence des actions sont prises en charge à travers les mécanismes institutionnels de la Stratégie de Développement Humain Durable et de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté

Il faut donc, pour l'« amélioration des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base », par des actions bien ciblées, chercher à améliorer la santé, l'état nutritionnel et la capacité de ces groupes et zones à gagner leur vie afin de réduire leur vulnérabilité, tout en poursuivant une « politique de croissance largement partagée et de développement du potentiel humain ». Ceci nécessite la définition des échelles pertinentes d'intervention, la coordination et la cohérence des actions.

Dans cette perspective, **le Gouvernement du Mali a adopté en juillet 1998 la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) avec l'appui financier et technique du PNUD**. Le document officiel a été présenté et discuté à la table ronde tenue à Genève en septembre 1998. La SNLP est mise en perspective et s'harmonise avec le cadre macro-économique et les politiques sectorielles. Elle met l'accent sur un objectif clé et prioritaire de la stratégie nationale de développement du Mali, soit la réduction de la pauvreté. Elle s'insère donc dans les plans et les programmes d'ajustement structurel dont elle occupe la place centrale en tant qu'objectif prioritaire bien qu'elle ne soit évidemment pas le seul. La SNLP se veut un cadre de référence pour les différents départements ministériels et leurs directions techniques en vue de la conception et de la réalisation des actions prioritaires spécifiques relevant de leurs politiques ou stratégies respectives.

Huit axes stratégiques d'intervention ont été retenus dans la SNLP. Chacun de ces axes stratégiques se décompose, en moyenne, en cinq domaines prioritaires, donnant lieu au total à une quarantaine d'actions prioritaires pour l'ensemble de la SNLP. Ces actions prioritaires ne sont pas nouvelles, elles figurent presque toutes dans les projets, plans et programmes d'ordre macro-économique ou sectoriel, en cours ou en préparation.

Les huit axes stratégiques d'intervention dans la SNLP

- ◆ L'amélioration de l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres ;
- ◆ La promotion des activités génératrices de revenus pour les pauvres ;
- ◆ L'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production ;
- ◆ Le développement et l'amélioration des performances des filières agro-alimentaires ;
- ◆ L'accès des pauvres à l'éducation et à la formation ;
- ◆ L'accès des pauvres à la santé de base, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement ;
- ◆ L'amélioration des conditions d'habitat des pauvres ;
- ◆ La coordination efficace de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Avec l'adoption du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté Intérimaire (CSLP) le 19 juillet 2000 et l'éligibilité du Mali le 06 septembre 2000 à l'Initiative PPTE, la lutte contre la pauvreté prend une dimension beaucoup plus large et plus concrète. Tout le programme économique du Mali s'articule autour de cet objectif. Cette perspective nouvelle offre l'opportunité pour le Gouvernement du Mali, les partenaires techniques et financiers et la société civile de pouvoir inscrire en toute priorité, dans le cadre de l'Initiative PPTE, le financement des programmes et projets afférents à l'amélioration des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base. En effet, l'Initiative PPTE permet au Mali de bénéficier de 340 milliards de francs cfa d'allégement de dette sur une période de trente (30) ans,

donnant ainsi la possibilité au Gouvernement de dégager environ 40 milliards de francs cfa par an sur le service de sa dette pour les consacrer aux programmes sociaux.

Pour la définition des échelles pertinentes d'intervention, depuis 1990, la Politique Sectorielle de Santé et de Population du Mali, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, s'emploie à rendre disponible un **Paquet Minimum d'Activités (PMA) au niveau communautaire** visant à responsabiliser les communautés afin qu'elles prennent en charge leurs propres problèmes de santé, de nutrition, d'eau, d'éducation à l'hygiène et à l'assainissement. Cette stratégie, appelée **APPROCHE VILLAGE**, est actuellement développée dans plusieurs « aires de santé » par les équipes de santé des cercles concernés. L'aire de santé est l'aire géographique couverte par un centre de santé communautaire ou un centre de santé communal revitalisé sur un rayon de 15 km.

En pratique, l'approche village consiste en une série d'étapes participatives, menées village par village, en vue d'amener les communautés à identifier leurs problèmes prioritaires de santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement existants au niveau du village, de les analyser, de formuler des solutions appropriées et pertinentes, de mettre en œuvre ces solutions, de suivre et d'évaluer. Cette approche vise à renforcer principalement la mise en œuvre de toutes les composantes du Paquet Minimum d'Activités (PMA).

De janvier 1998 à mai 2000, 459 villages maliens sont engagés dans le processus. Dans l'ensemble, l'approche a permis d'identifier et d'analyser avec la participation effective des populations des villages, les problèmes prioritaires tels que la prévalence élevée des maladies d'origine hydro-fécales, du paludisme, des MST/SIDA, de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans, la sous-utilisation des centres de santé communautaires, la faiblesse des ASACO à jouer pleinement leur rôle, le faible niveau de couverture vaccinale.

Pour la coordination et la cohérence des actions, le Gouvernement malien doit prendre appui sur les engagements de Copenhague. En effet, à l'issue du Sommet Mondial pour le Développement Social, qui s'est tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, les Etats ont adopté une Déclaration et un Programme d'Action qui témoignent de leur volonté concertée de placer l'être humain au cœur du développement. Leur spécificité et leur importance tiennent à leur approche intégrée cherchant à combiner toutes sortes de mesures, contre la pauvreté, pour l'emploi et l'intégration sociale, de façon qu'elles constituent des stratégies nationales et internationales cohérentes de développement social.

Les Dix Engagements de Copenhague (06-12 mars 1995)

- ♦ Créer un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permette à toutes les communautés humaines de parvenir au développement social ;
- ♦ Poursuivre l'objectif d'élimination de la pauvreté grâce à une coopération nationale et internationale ;
- ♦ Favoriser l'objectif du plein – emploi afin de donner à tous la possibilité de s'assurer des moyens de subsistances sûrs et durables ;
- ♦ Promouvoir l'intégration sociale en encourageant des sociétés stables, sûres et justes, fondées sur les droits de l'homme, l'égalité des chances, la sécurité, la solidarité et la participation active de tous, y compris les plus vulnérables ;
- ♦ Promouvoir le respect intégral de la dignité de la personne humaine et l'instauration de l'équité et de l'égalité homme/femme ;
- ♦ Promouvoir et réaliser l'accès de tous et de façon équitable à un enseignement de qualité, de même qu'aux services spéciaux pour les personnes ayant des besoins particuliers ;
- ♦ Accélérer le développement économique et social et la mise en valeur des ressources humaines ;
- ♦ Veiller à ce que les programmes d'ajustement structurel comportent des objectifs de développement social, en particulier l'élimination de la pauvreté, la promotion du plein-emploi

- et de l'emploi productif et l'amélioration de l'insertion sociale afin d'éliminer les effets pervers de ces programmes et à en accroître les effets positifs
- ♦ Accroître sensiblement et utiliser plus efficacement les ressources affectées au développement social en vue d'atteindre les objectifs du Sommet Mondial grâce à une action nationale et à la coopération régionale et internationale ;
- ♦ Améliorer et renforcer, par l'intermédiaire de l'ONU et d'autres institutions multilatérales, le cadre de coopération internationale, régionale et sous-régionale aux fins du développement social, dans un esprit de partenariat.

Source : Sommet Mondial pour le Développement Social, mars 1995

Le Mali est signataire de plusieurs Conventions Internationales pilotées de façon cloisonnée les unes par rapport aux autres. Il convient de **rechercher plus de cohérence et plus de coordination au niveau des objectifs mais aussi au niveau des modalités de mise en œuvre et au niveau des opérateurs intermédiaires**. Dans cette perspective, le Gouvernement du Mali s'emploie, avec l'appui technique et financier de ses partenaires au développement, à **donner des réponses appropriées au niveau national à chacune des Conférences et Conventions Internationales dont il est signataire**.

Conférences et Conventions Internationales et Réponses du Mali

CONFERENCES INTERNATIONALES	REPONSES DU MALI	RESPONSES AUTRES PAYS DU CILSS	REPONSES CILSS
Conférence Mondiale sur l'Education pour Tous (1990)	Programme Décennal d'Education (98-02)		
Conférence Internationale sur les Soins de Santé Primaire (78)	Politique Sectorielle Santé/Population (PDSS)		
Sommet Mondial de l'Enfant (90)	Plan d'Action Nationale (Survie, Développement, Protection) (92) Rapport Initial (96) et Schéma Directeur des Ressources en Eau (91-92)		
Conférence Internationale sur la Nutrition (94)	Schéma Directeur du Développement Rural 1992, PANAM volet Nutrition du PRODESS		
Sommet de Rio, Agenda 21 et Conventions connexes (92)	Schéma Directeur du Développement Rural (92) Plan National d'Action Environnementale PNAE-CID Stratégie Nationale pour le Changement Climatique Stratégie Nationale de Conservation de la Diversité Biologique		
Conférence Internationale sur les Droits de l'Homme (93)	PRODEJ, Forum National sur la Justice (98)		
Conférence Internationale sur la Population et le Développement (94)	Programme Prioritaire d'Investissement en matière de Population : PPIP (96-00)		
Sommet Mondial sur le Développement Social (95)	SNLP (98), ODHD, lutte contre la pauvreté et les Structures de Consultation y afférentes ; Programmes Décennaux de Santé et de l'Education (PRODEC,PRODESS) ; Initiative 20/20, Stratégie de Croissance Accélérée à l'Horizon 2010		
5e Conférence Mondiale des Femmes (95)	Plan d'Action pour la Promotion des Femmes, PAPF (96/00)		
Sommet Mondial pour l'Alimentation (96)	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire, PANAN Schéma Directeur du Développement Rural		
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (48) Pactes Internationaux Relatifs aux Droits Civiques, Politiques, Économiques et Culturels (66)	Commission Nationale Préparatoire de la Justice (98) Espace d'Interpellation Démocratique (chaque 10 décembre) Forum National sur la Justice (98)		
Convention de Vienne (93)	Programme Décennal de la Justice (en élaboration)		
Convention sur relative aux Droits de l'Enfant (90)	Plan d'Action Nationale (Survie, Développement, Protection) de l'Enfant (90) ; Rapport Initial (96), Rapport Périodique (99)		
Convention sur l'Elimination de toute discrimination à l'égard des Femmes (79)	Plan d'Action pour la Promotion des Femmes PAPF (96/00)		
Convention Relative au Droit d'asile et aux réfugiés (69)	Projet de Loi sur le statut de la « Commission d'Eligibilité des Réfugiés »		
Convention de Lutte contre la Désertification (98)	Programme National d'Action Environnementale PNAE-CID		

Source : PNUD-Mali, septembre 2000

La cohérence et la coordination des actions sont recherchées dans les mécanismes institutionnels de la Stratégie du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté. C'est le Décret N°96-273/PM.RM du 07 octobre 1996 qui fixe ces mécanismes institutionnels. L'élaboration et le suivi de la Stratégie du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté s'effectuent à travers les structures suivantes :

- ◆ Le Comité d'Orientation ;
- ◆ Le Comité de Suivi ;
- ◆ Le Secrétariat Exécutif ; et
- ◆ L'Observation du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté.

Le Comité d'Orientation est l'organe de supervision et d'orientation de la Stratégie du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali. A ce titre, il exerce les attributions suivantes :

- ◆ Valider les définitions essentielles, les approches et les stratégies pour la mise en œuvre du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- ◆ Promouvoir la synergie entre les différents partenaires que sont le Gouvernement, les communautés de base, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les donateurs, et les autres partenaires techniques et financiers ;
- ◆ Orienter et contrôler les activités du Comité de Suivi.

Le Comité est d'Orientation est présidé par le Premier Ministre et comprend 38 membres issus du Gouvernement (16), la Société Civile (6) et des Partenaires Techniques et Financiers (16). Le Comité d'Orientation peut faire appel à toute personne ressource en raison de sa compétence.

Le Comité de Suivi est l'organe intermédiaire entre le Comité d'Orientation et le Secrétariat Exécutif. Il a pour missions de :

- ◆ Soumettre au Comité d'Orientation des propositions et orientations dans les domaines du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- ◆ Evaluer l'impact des politiques et actions du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté et diffuser auprès des départements ministériels et des partenaires au développement les résultats obtenus ;
- ◆ Cordonner et suivre l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action du Développement Humain Durable et de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté ;
- ◆ Revoir bi-annuellement l'état d'avancement de l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté et lui apporter l'appui nécessaire dans la réalisation de ses travaux ;
- ◆ Soumettre au Comité d'Orientation un rapport annuel sur les résultats et de la promotion du Développement Humain Durable de la Lutte contre la Pauvreté.

Le Comité de Suivi est présidé par le Ministère chargé du Plan et se compose de 35 membres issus du Gouvernement (19), de la Société Civile (12), et des Partenaires Techniques et Financiers (4).

Le Secrétariat Exécutif est une structure technique légère, opérationnelle et de facilitation. Il est chargé de veiller à la coordination et à la mise en œuvre du programme adopté par le Comité de Suivi. Il prépare les réunions des Comités d'Orientation et de Suivi et maintient les contacts quotidiens avec et entre l'ensemble des membres du Comité de Suivi.

Le Secrétariat Exécutif est présidé par le Ministère chargé du Développement Durable ou son représentant. Il comprend en outre deux cadres de haut niveau recrutés sur proposition du Ministère de Tutelle. Il est appuyé par un Secrétaire.

Il peut faire appel à des consultants pour approfondir certains thèmes spécifiques.

L'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali, comme déjà indiqué, a pour mission l'analyse, le traitement et la diffusion des informations existantes en vue d'améliorer la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, programmes et projets centrés sur le Développement Humain Durable et la Lutte contre la Pauvreté. A ce titre, il met à la disposition des décideurs des informations fiables et exploitables sous une forme appropriée pour leur permettre de :

- ♦ Suivre dans le temps l'évolution des conditions de vie des populations relativement à la pauvreté et au Développement Humain Durable ;
- ♦ Apprécier l'impact des politiques, programmes et projets mis en œuvre sur les conditions de vie des populations ;
- ♦ Mieux définir, cibler et planifier les politiques, programmes et projets relatifs à la lutte contre la pauvreté et en prévoir les conséquences probables sur les conditions de vie des populations.

Il produit et publie chaque année, à date fixe, le rapport annuel sur le développement humain durable au Mali et en cas de besoin des études sur des sujets spécifiques.

Les structures ainsi créées autour du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté et le mode de fonctionnement très efficient qui les caractérise confèrent au Mali un avantage comparatif réel pour initier puis piloter des interventions relatives à l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base dont les caractéristiques répondent à au moins l'un des deux critères suivants :

- ♦ Actions nécessitant un fort degré de coordination entre les intervenants (Gouvernement, Société Civile, Partenaires Techniques et Financiers) ; et
- ♦ Actions nouvelles et à caractère fortement novateur sur lesquelles les partenaires hésitent à s'impliquer de manière isolée. Ces actions nécessitent le plus souvent des études et une expérimentation préalables.

Dans tous les cas, la définition des niveaux de responsabilité doit répondre à la règle de subsidiarité et correspondre à la hiérarchisation des niveaux de gravité des problèmes à résoudre :

♦ Niveau communautaire	=	responsabilité groupements et associations villageoises
♦ Niveau local	=	responsabilité communale
♦ Niveau plus étendu	=	traitement au niveau régional
♦ Niveau national	=	traitement au niveau national et aide extérieure
♦ Problème majeur	=	système national, sous-régional et aide extérieure

3. Premier Programme Opérationnel 2003-2007

3.1 Contexte et Justification

Il ressort des différentes études réalisées par le CILSS que les revenus des populations rurales et d'une bonne partie des populations urbaines sahariennes restent faibles et leur accès à l'alimentation est de plus en plus précaire, cette situation étant exacerbée par la pauvreté. En effet, dans la plupart des pays sahariens, plus de la moitié du revenu national est concentré dans les mains des 20% les plus riches, alors que le reste de la population se partage l'autre moitié et que les 20% les plus

pauvres ne disposent que de l'ordre de 5% du revenu national (CILSS, novembre 2000). Dans ces conditions, l'alimentation représente le poste de dépenses le plus important des ménages pauvres.

Au Mali, les conditions de vie des groupes et zones vulnérables sont perçues par les populations comme un manque d'alimentation, de santé, d'habillement, de logement, d'emploi, de soutien social et d'équipements individuels ou collectifs (SNLP, février 1998). L'estimation quantitative du seuil de pauvreté a été faite sur la base de 2450 kilocalories fixées par l'OMS comme étant le besoin énergétique journalier d'un individu. Sur cette base, le seuil de pauvreté a été établi à 97 843 F CFA en 1999 avec une incidence nationale de 64,2%. Ce niveau de pauvreté reste globalement élevé comparé à ceux des pays de la sous-région qui varient entre 30 à 40%. De plus, la pauvreté reste un phénomène rural (environ 71,3% en 1999) et selon les données disponibles, plus de la moitié de ces pauvres sont concentrés dans quatre régions du pays : Mopti, Sikasso, Ségou, et Koulikoro. Elle touche plus les femmes que les hommes.

Sur le plan social, le Mali a élaboré plusieurs programmes visant à améliorer les conditions de vie des populations. Il s'agit notamment du plan décennal pour le secteur de l'éducation, du programme d'investissement en matière de population, du plan d'action pour la promotion des femmes, du plan d'action nationale pour l'enfant, du plan d'action pour le développement rural et du plan d'action environnemental. Cependant, les différents plans et programmes ne sont pas toujours intégrés dans un cadre global et cohérent avec une vision stratégique. Aussi, pour faire face à ce défi, le Mali, s'est doté en juillet 1998, d'un Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté couvrant la période 1998-2002 et qui prend en charge le problème de l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base.

Dans cette perspective, et avec la création d'un Ministère de Développement Social de la Solidarité et des Personnes Agées, le développement social se veut être, plus qu'il ne l'a jusqu'aujourd'hui été, une dimension transversale à l'ensemble des programmes sectoriels en se situant ainsi au carrefour de tout le processus de développement au Mali. Pour ce faire, l'objectif d'amélioration durable des conditions d'accès des zones et groupes vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base doit s'inscrire dans la dynamique du « Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Mali ».

3.2 Cadre logique

3.2.1 Approche

Au Mali, l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, dans une perspective stratégique et opérationnelle est perçue comme un enjeu social et un levier économique donc indissociable du contexte écologique, culturel, économique, politique et spirituel. Elle ne peut donc pas être envisagé dans une perspective sectorielle. Il s'agit de créer les conditions générales qui favorisent un développement dont la finalité sera le bien-être des maliens et des malianes. Plus de 64% de cette population dont plus de 70% de ruraux vivent aujourd'hui dans des conditions inacceptables de pauvreté. Les femmes sont de loin les plus touchées et les enfants élevés dans la pauvreté demeurent souvent défavorisés à tout jamais. Les personnes âgées, les handicapés, les réfugiés et les personnes déplacées sont également particulièrement vulnérables à la pauvreté.

Il est indispensable d'améliorer la sécurité alimentaire, l'état sanitaire et social des groupes vulnérables pour leur meilleure contribution au développement économique et social. Aussi, la priorité doit être donnée à l'alimentation, à l'éducation, à la santé et à l'action sociale. En matière d'alimentation, il faut améliorer les actions initiées dans le cadre du PRMC (2000-2004) en direction des zones et groupes vulnérables. En matière d'éducation, il s'agit d'améliorer

considérablement le niveau d'instruction de la population et lui donner une formation professionnelle adéquate. Le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) a vocation de réaliser cela à l'horizon 2008. Dans le domaine de la santé et de l'action sociale, le Gouvernement vise l'extension de la couverture sanitaire et l'amélioration pérenne de la qualité des services de santé. Dans le domaine de l'action sociale proprement dite, la lutte contre l'exclusion prend en compte la réduction de la pauvreté et par conséquent l'amélioration de la condition de la femme, l'accès à l'emploi.

Depuis 1995, le mois d'octobre est dédié au Mali à la solidarité et à la lutte contre l'exclusion. Cette période est un moment fort où certaines actions spécifiques viennent rappeler que la solidarité, le partage, l'entraide constituent des valeurs profondes caractéristiques de la société malienne que chacun doit s'efforcer de pratiquer et de promouvoir. La VIème édition à été marquée par un certain nombre d'innovations et a connu une forte mobilisation des plus hautes autorités de l'Etat, des acteurs de la solidarité, des collectivités, des personnes physiques, des associations et ONG et des partenaires au développement. Au cours de cette édition, 6.560 enfants de parents nécessiteux ont reçu des trousseaux scolaires, 50 jeunes handicapés ont été équipés et installés dans 19 projets dont 13 ateliers de couture pour 26 filles et bien d'autres actions ont concerné les personnes âgées, les jeunes diplômés, les malades.

3.2.2 Orientations

En matière d'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, le Gouvernement est en train de mettre en œuvre de façon progressive et maîtrisée une **politique sociale fondée sur :**

- ♦ **La concrétisation de la solidarité nationale et la lutte contre toutes les formes d'exclusion ;**
- ♦ **Le renforcement de la protection sociale ; et**
- ♦ **La lutte contre la pauvreté**

L'objectif majeur de cette nouvelle politique est de contribuer à assurer le bien-être des populations en réduisant les principales sources de détresse et d'instabilité sociales en vue d'un développement humain durable (MDSSPA, juillet 2001).

Depuis 1995, le mois d'octobre est dédié au Mali à la solidarité et à la lutte contre l'exclusion. Cette période est un moment fort où certaines actions spécifiques viennent rappeler que la solidarité, le partage, l'entraide constituent des valeurs profondes caractéristiques de la société malienne que chacun doit s'efforcer de pratiquer et de promouvoir. La VIème édition à été marquée par un certain nombre d'innovations et a connu une forte mobilisation des plus hautes autorités de l'Etat, des acteurs de la solidarité, des collectivités, des personnes physiques, des associations et ONG et des partenaires au développement. Au cours de cette édition, 6.560 enfants de parents nécessiteux ont reçu des trousseaux scolaires, 50 jeunes handicapés ont été équipés et installés dans 19 projets dont 13 ateliers de couture pour 26 filles et bien d'autres actions ont concerné les personnes âgées, les jeunes diplômés, les malades.

3.2.3 Stratégie d'Intervention

La stratégie d'intervention est basée, telle que définie au Sommet Mondial de Copenhague en mars 1995 sur le Développement Social, sur la priorité absolue accordée, dans les politiques et actions menées aux niveaux national, régional, sous-régional et international, à la **promotion du progrès social et de la justice et à l'amélioration de la condition humaine, sur la base de la pleine participation de tous.**

Les Assises du Développement Social organisées en juillet 2001 ont permis de définir les orientations stratégiques en vue de créer une synergie d'intervention entre les différents partenaires dans ce domaine. Plus spécifiquement, ces Assises ont permis :

- ♦ D'adopter les options essentielles en matière de développement social (lutte contre la pauvreté, protection sociale, création d'emplois productifs, intégration sociale, lutte contre l'exclusion et les inégalités) ;
- ♦ De convenir des stratégies d'intervention pour chaque option (auto-promotion, protection et promotion des couches vulnérables, économie sociale et solidaire) ;
- ♦ De décliner les actions à mettre en œuvre en vue de la concrétisation des options retenues ; et
- ♦ De définir les rôles des intervenants.

A cette fin, il s'agira pour le Mali de :

- ♦ Respecter les principes d'égalité entre tous les citoyens afin que les mesures prises par le Gouvernement ne conduisent à des exclusions, faisant ainsi de la prévention de celles-ci une priorité ;
- ♦ Renforcer la protection sociale à travers, notamment, l'amélioration du système de gestion des institutions de protection sociale, la poursuite de leur déconcentration, la formation et le perfectionnement du personnel, l'amélioration quantitative et qualitative de leurs prestations, l'appel aux pratiques traditionnelles de protection sociale ;
- ♦ Contribuer à la coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à travers, principalement, l'amélioration de l'environnement économique, social et culturel en faveur des plus démunis, la promotion des activités génératrices de revenus et l'emploi pour les groupes vulnérables, l'élargissement de l'accès à l'éducation, à la formation, aux services sociaux de base et au crédit pour les démunis ;
- ♦ Contribuer à la mise en place d'un cadre institutionnel adapté pour le renforcement des activités de développement communautaires, la réfondation de l'action coopérative, la promotion du mouvement mutualiste, la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire propice à l'épanouissement de la vie associative.

3.2.4 Objectifs Opérationnels (2003-2007)

OOI N°1 :

- ♦ Poursuivre le renforcement et l'amélioration de l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des groupes et zones vulnérables

OOI N° 2

- ♦ Poursuivre la promotion et le renforcement des activités génératrices de revenus en faveur des groupes et zones vulnérables

OOI N°3 :

- ♦ Poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'accès des groupes et zones vulnérables aux services financiers et aux autres facteurs de production

OOI N°4

- ♦ Poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'accès des groupes et zones vulnérables aux services sociaux de base (éducation, formation, santé de base, nutrition, eau potable, assainissement...)

OOI N°5 :

- ♦ Contribuer à l'amélioration et au renforcement de la coordination de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Mali.

3.2.5 Résultats Attendus

RA N°1 :

- ♦ L'environnement économique, politique, juridique, social et culturel est renforcé et amélioré dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

RA N°2 :

- ♦ Les activités génératrices de revenus sont promues et renforcées dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

RA N°3 :

- ♦ L'accès aux services financiers et aux autres facteurs de production est amélioré et renforcé dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

RA N° 4 :

- ♦ L'accès aux services sociaux de base (alimentation, éducation, formation ; santé de base, nutrition, eau potable, assainissement) est amélioré et renforcé dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

RA N°5 :

- ♦ La coordination de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Mali est améliorée et renforcée dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

3.2.6 Lignes d'Intervention Prioritaires

Résultat Attendu N°1 :

L'environnement économique, politique, juridique, social et culturel est renforcé et amélioré dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

Lignes Prioritaires :

- ♦ Assainissement des finances publiques et réallocation d'une plus grande part du budget national en faveur des services sociaux essentiels dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres, en particulier pour les femmes ;
- ♦ Poursuite de la politique de désengagement de l'Etat et renforcement du dynamisme du secteur associatif, coopératif et mutualiste dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ♦ Promotion et renforcement des formes locales de solidarité collectives inspirées de la culture malienne dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ♦ Appui au développement des communautés à la base en favorisant l'implication des groupes et populations pauvres dans les zones défavorisées dans le processus de décision dans le cadre d'un Etat de Droit ;
- ♦ Création d'opportunités dans les zones défavorisées pour les groupes et populations pauvres, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, afin de leur permettre de faire valoir leurs droits tout en respectant leurs obligations légales.

Résultat Attendu N°2

Les activités génératrices de revenus sont promues et renforcées dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

Lignes Prioritaires

- ♦ Mise en place des programmes et projets de travaux à haute intensité de main-d'œuvre dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ♦ Elaboration de programmes et projets de soutien à l'investissement du secteur associatif, coopératif et mutualiste dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres, en particulier dans le domaine agro-alimentaire (transformation, conservation, stockage, mise en marché, exportation...);
- ♦ Appui au développement du petit élevage et des cultures de contre saison dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ♦ Contribution à la réduction de l'enclavement des zones défavorisées par des travaux à haute intensité de main-d'œuvre types « Vivres contre Travail », « Argent contre Travail » ;
- ♦ Contribution à l'amélioration de la qualité de la formation technique et professionnelle des jeunes ruraux dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

Résultat Attendu N°3

L'accès aux services financiers et aux autres facteurs de production est amélioré et renforcé dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

Lignes Prioritaires

- ♦ Contribution à l'implantation et au développement de la micro-finance dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ♦ Contribution à la formation des responsables des systèmes financiers décentralisés dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ♦ Contribution à la mise en place d'un cadre de gestion transparent et équitable des ressources naturelles, en particulier les terres, dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ♦ Contribution à un meilleur accès aux intrants et aux autres facteurs de production dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

Résultat Attendu N°4

L'accès aux services sociaux de base (alimentation, éducation, formation ; santé de base, nutrition, eau potable, assainissement) est amélioré et renforcé dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

Lignes Prioritaires

- ♦ Contribution à l'amélioration de la production, de la gestion des stocks et de la mise en marché des produits agricoles dans une perspective de sécurité alimentaire des ménages pauvres dans les zones défavorisées ;
- ♦ Contribution à l'organisation des producteurs au sein des filières agro-alimentaires dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;

- ◆ Contribution à l'encouragement à la transformation et à la conservation des produits agro-alimentaires dans les zones à forte concentration de groupes et populations pauvres ;
- ◆ Contribution à la promotion de la gestion durable des ressources naturelles dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ◆ Contribution au développement des cantines scolaires dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ◆ Contribution à l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ◆ Contribution à l'amélioration des conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ◆ Contribution à l'amélioration de la disponibilité et de l'utilisation de l'eau potable dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ◆ Contribution à l'assainissement du milieu dans lequel vivent les groupes et populations défavorisés ;
- ◆ Contribution à l'amélioration de l'accès des femmes pauvres au programme de prénatalité dans les zones rurales, péri-urbaines, arides et semi-aride ;
- ◆ Contribution à la réduction de la prévalence de la malnutrition globale et de la carence en micronutriments (iode et fer) dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ◆ Contribution à l'amélioration de la couverture vaccinale dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ◆ Contribution à la réduction de la prévalence des affections invalidantes et des grandes endémies chez les ménages pauvres vivant dans les zones défavorisées
- ◆ Contribution à la réduction de la prévalence du SIDA chez les migrants dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ◆ Contribution au renforcement de la lutte contre la tuberculose, la lèpre, les insuffisances respiratoires aiguës et du paludisme dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ◆ Contribution à l'éducation de la population à l'hygiène et à la conservation de l'eau dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

Résultat Attendu N° 5

La coordination de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Mali est améliorée et renforcée dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres.

Lignes Prioritaires

- ◆ Contribution au renforcement des capacités des structures nationales et locales, notamment l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté, en matière de collecte, de traitement et d'analyse des informations sur les conditions de vie des ménages pauvres et en matière de suivi/évaluation des actions de lutte contre la pauvreté ;
- ◆ Contribution à la coordination et à l'orientation des initiatives des intervenants en matière de lutte contre la pauvreté aux niveaux national et régional ;
- ◆ Sensibilisation de l'opinion publique sur la situation de la pauvreté dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;
- ◆ Contribution à la coordination des interventions des organisations associatives, coopératives et mutualistes dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres en tenant compte des programmes et projets en cours.

3.2.7 Critères de Réalisation (IOV)

Les principaux critères de réalisation retenus réfèrent à la situation de la pauvreté au Mali et peuvent être mesurés comme suit :

- Ampleur de la vulnérabilité et de la pauvreté atténuée au Mali ;
- Nombre décroissant de zones défavorisées ;
- Nombre décroissant de groupes et populations touchés par la pauvreté ;
- Volume réduit d'assistance ;
- Nombre de cadres de concertation opérationnels et associant la Société Civile des zones défavorisées ;
- Nombre d'orientations politiques et d'instruments d'analyse de la vulnérabilité et de pauvreté revus au Mali ;
- Des indicateurs plus détaillés, inscrits au cadre logique, permettront de suivre divers éléments qui contribuent à atteindre ces impacts sur le terrain.

3.2.8 Conditions critiques

Le Premier Programme Quinquennal 2003-2007 est proposé sur la base de quelques suppositions et conditions nécessaires pour sa réussite :

- Les conditions économiques générales du Mali sont améliorées ;
- La volonté politique de transparence et de bonne gestion est affirmée et appliquée ;
- L'Etat et les autres partenaires jouent le jeu de la décentralisation et du développement régional et local conformément aux textes constitutionnels, législatifs et réglementaires ;
- Un cadre légal adapté est fixé pour le pilotage du Programme ;
- Un cadre légal est fixé pour les problèmes d'amélioration des conditions d'accès des groupes et populations pauvres à l'alimentation et aux services sociaux de base liés à la lutte contre la pauvreté ;
- L'expertise du dispositif de pilotage est évaluée et renforcée ;
- Le Premier Programme Quinquennal 2003-2007 de Mise en Œuvre est opérationnel. Les moyens nécessaires pour les activités du Programme doivent être disponibles et réellement déployés pour que les objectifs fixés soient atteints.

3.2.9 Organisation et Gestion du Programme

L'organisation et la gestion du Programme sont fondées sur les mécanismes institutionnels de la Stratégie de Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali.

3.2.10 Besoins financiers

Le financement du Programme 2003-2004 sera recherché prioritairement à travers les canaux identifiés dans la stratégie opérationnelle. Il s'agit, entre autres, opportunités offertes dans le cadre des Initiatives 20/20, PPTE, Fonds National de Solidarité et autres.

Annexes

1. Répertoire des programmes/projets majeurs en œuvre au Mali et directement liés aux résultats de l'objectif spécifique 3 du « Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Sahel ».
2. Stratégie Opérationnelle à l'Horizon 2015 : réponses du Mali.
3. Cadre Logique Programme Opérationnel au Mali (2003-2007)
4. Lignes d'Intervention Prioritaires identifiées

Annexe 1 : Répertoire des programmes/projets majeurs en œuvre au Mali et directement liés aux résultats de l'objectif spécifique 3 du « Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Sahel ».

1. Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ)
2. Projet d'Appui aux Initiatives de Base dans la Lutte contre la Faim et la Pauvreté au Mali (PAIB)
3. Agence pour le Développement Social (ADS)
4. Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté au Mali (ODH/LCP)
5. Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté au Mali (PNAERP)
6. Le Fonds National de Solidarité (FNS)
7. L'Initiative 20-20
8. Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS)
9. Programme de Développement de l'Education (PRODEC)
10. Programme de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC)
11. Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP)
12. Programme d'Appui aux Collectivités Décentralisées pour un Développement Participatif (ACODEP)
13. Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA)
14. Programme pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (PPFEF)
15. Programme National d'Action Environnementale (PNAE-CID)

Annexe 2 : Stratégie Opérationnelle à l'Horizon 2015 : Réponses du Mali.

Principaux éléments de stratégie	Réponses du Mali	Réponses autres pays du CILSS	Réponses CILSS
1. Objectif prioritaire dans les stratégies, politiques et plans de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution du 25 février 1992 - Objectifs principaux du Gouvernement - Création d'un Ministère de l'Intégration Africaine et d'un Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées - Programme de Développement de la Justice (PRODEJ) 	Pour mémoire	Pour mémoire
2. Réponses de programmation pour les court, moyen et long termes	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes d'Urgence (PRMC) - Programmes « Filet de Protection » (ADS, FNS...) - Investissements dans la Sécurité Alimentaire (PRMC, PSSA, SNLP, PRODESS...) - Création des Bases de la Sécurité Alimentaire Durable (PRMC, PRODESS, PRODEC, PNAE, ODHD/LCP, SNLP...) 		
3. Participation des populations	<ul style="list-style-type: none"> - PAIB - ACODEP - Approche VILLAGE (UNICEF) 		
4. Promotion de l'Emploi productif	<ul style="list-style-type: none"> - Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté - Développement de l'emploi coopératif - Promotion de la femme - Développement des petites et moyennes entreprises - Promotion de l'emploi en milieu urbain... 		
5. Réorientation préférentielle des dépenses de l'Etat et des partenaires vers les groupes et zones vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Agence pour le Développement Social - Mise en place d'un Fonds servant de « Filet Social » - Création d'un Fonds National de Solidarité - Initiative 20-20 - Initiative PPTE 		
6. traitement préférentiel du milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Programme spécial pour la sécurité alimentaire - ACODEP - Approche Village (UNICEF) 		
7. définition des échelles pertinentes d'intervention, cohérence, coordination	<ul style="list-style-type: none"> - SNLP - CSLP - Approche Village (UNICEF) - Engagements de Copenhague (mars 1995) - Mécanismes institutionnels DHD - Expertise PRMC 		

Annexe 3 : Cadre Logique Programme Opérationnel au Mali (2003-2007)

1. Description du sommaire du Programme	2. Indicateurs ou données objectivement vérifiables	3. Sources de vérification	4. Suppositions importantes
<p>Objectif Spécifique : Conditions d'accès groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base améliorées durablement</p>	<p>Effets attendus : Nbre de groupes, de personnes et de types d'organisations (publiques et privées) pauvres qui connaissent et bénéficient de l'amélioration de leurs conditions</p>	<p>Suivi et Evaluation auprès des acteurs participants au Programme</p>	<p>Volonté politique de l'Etat, des Collectivités, des Partenaires au Développement et de la Société Civile Conditions économiques du Mali améliorées</p>
<p>Objectifs Opérationnels :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre renforcement et amélioration environnement économique, politique, juridique, social et culturel zones défavorisées et groupes et populations pauvres. 2. Poursuivre promotion et renforcement activités génératrices de revenus zones défavorisées et groupes et populations pauvres. 3. Poursuivre amélioration et renforcement accès aux services financiers et autres facteurs de production dans zones défavorisées et groupes et populations pauvres. 4. Poursuivre amélioration et renforcement accès aux services sociaux de base (alimentation, éducation, formation ; santé de base, nutrition, eau potable, assainissement) dans zones défavorisées et pour groupes et populations pauvres. 5. Contribuer amélioration et renforcement de la coordination de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une Perspective de Lutte contre la Pauvreté au Mali dans zones défavorisées et pour groupes et populations pauvres. 	<p>Effets attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nbre, fréquence et durée des crises alimentaires atténuées au Mali. 2. Nbre décroissant de zones structurellement déficitaires au Mali et suivi du nbre de zones structurellement excédentaires. 3. Nbre décroissant de personnes touchées par des crises alimentaires au Mali et % de la population totale et % selon les groupes et zones vulnérables. 4. Baisse de l'amplitude de variation des prix dans une même année. 5. Sources diversifiées de revenus pour les populations défavorisées. 6. Taux réduit de malnutrition infantile 7. Variance diminuée de la consommation céréalière par tête au cours d'une année. 8. Volume réduit d'aide alimentaire 9. volume augmenté d'aide au développement local dans les communautés des zones 	<p>Base de données ODHD/LCP et autres structures</p> <p>Rapports annuels ODHD/LCP, PRMC, PAM</p> <p>Rapports annuels des principales structures d'information</p>	

1. Description sommaire du Programme (suite)	2. Indicateurs ou données objectivement vérifiables	3. Sources de vérification	4. Suppositions importantes
Résultats Attendus : R1 : l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel est renforcé et amélioré dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Output produits par les activités : 2. Nbre de cadres de concertation opérationnels 3. Nbre d'orientations et instruments revus. 4. Nbre de Réseaux de Solidarité créés 5. Nbre et types d'acteurs pauvres qui participent aux rencontres 6. Nb et types de groupes vulnérables au Mali 7. Critères de définition d'un groupe à risque et des divers degrés de vulnérabilité 8. Nb de rencontres thématiques et thèmes abordés 9. Un système de communication électronique opérationnel entre les acteurs. 10. % d'appréciation du processus par les bénéficiaires 11. une banque de données opérationnelle sur les zones, les groupes et les populations défavorisés 12. nb de personnes bénéficiant de l'assistance 13. nb et type de partenaires fournissant de l'assistance sous toutes ses formes 	<ul style="list-style-type: none"> • rapports des rencontres régionales, nationales et locales • rapports des rencontres thématiques • documents préparatoires aux rencontres thématiques • rapports annuels du programme • documents techniques et scientifiques produits dans le cadre du programme • documents diagnostics des dispositifs mis en place • plan d'action • rapports d'évaluation annuelle des Réseaux de Solidarité • rapports réunions des Réseaux de Solidarité • matériel de communication produit sur l'implication de la société civile 	Sensibilisation et information régulière conflits (politiques, ethniques, etc..) infrastructures de communication adéquates
R2 : les activités génératrices de revenus sont promues et renforcées dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres	<ol style="list-style-type: none"> 14. nbr de création emplois/jours par région cible 15. part de main-d'œuvre dans l'exécution des travaux 16. qualité des procédures de passation des marchés 17. nbr d'emplois permanents créés 18. nbr de pauvres employés dans les filières agro-alimentaires 19. nbr de femmes pauvres entrepreneur 20. nbr de petits périmètres hydro-agricoles villageois gérés par les pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> • document méthodologique de création d'emploi productif pour les pauvres • documents diagnostics produits • documents plans d'actions produits pour renforcer le dispositif existant • document de plan d'urgence produit 	

<p>R3 : l'accès aux services financiers et aux autres facteurs de production est amélioré et renforcé dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres</p>	<p>21. nbr de produits financiers innovateurs répondant aux besoins des pauvres mis au point 22. nbr de plans d'implantation de services financiers décentralisés pour les pauvres élaboré 23. nbr de réseaux de micro-crédit, de caisses d'épargne et de crédit et autres institutions financières créés pour les pauvres 24. nbr de programmes de formation élaboré selon les besoins des services financiers décentralisés créés pour les pauvres 25. nbr de pauvres, et plus particulièrement les femmes, ayant accès aux services de micro-crédit 26. nbr de programmes de suivi/évaluation élaboré 27. nbr de pauvres et de femmes ayant accès à la terre et à l'eau 28. nbr de mécanismes durables de résolution des conflits autour de la terre et des points d'eau 29. nbr d'agences de gestion des terres mises en place selon les besoins des pauvres et des femmes 30. nbr de paquets technologiques améliorés mis au point par la recherche pour les paysans pauvres 31.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision • Meilleure connaissance du niveau structurel de pauvreté et son évolution • Mise en cohérence méthodologies SAP/OHDD/autres • Matériel de communication produit • Rapport synthèse Rencontre « Accès aux services financiers et autres facteurs de production et Pauvreté ». 	
<p>R4 : l'accès aux services sociaux de base (alimentation, éducation, formation, santé de base, nutrition, eau potable, assainissement) est amélioré renforcé dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres</p>	<p>32. Nbr de périmètres irrigués et des points d'eau pour l'élevage accessibles aux pauvres créés 33. Nbr de ménages pauvres, notamment les femmes, pratiquant le petit élevage 34. Nbr de banques de céréales et de boutiques alimentaires fonctionnelles dans les zones défavorisées 35. Nbr de pauvres formés, en particulier les femmes, aux technologies de production, de stockage, de transformation et de commercialisation 36. Nbr de tables de concertations des partenaires mises en place 37. Nbr d'associations de producteurs par filière créé 38. Nbr de femmes représentées dans les instances de décision 39. Nbr de groupements de femmes pauvres impliqués dans la filière karité et autres produits de la cueillette 40. Nbr de cantines scolaires créées et fonctionnelles 41. qualité de l'état nutritionnel des enfants pauvres fréquentant les écoles 42. nbr d'associations de santé formées sur les questions nutritionnelles 43. nbr de zones, de groupes et de populations défavorisés sensibilisés sur l'importance de la santé communautaire 44. réduction du taux de malnutrition globale et de mortalité maternelle 45. nbr de zones, de groupes et de populations pauvres informés sur le SIDA et les autres MST 46. nbr de comités de gestion de l'eau incluant des pauvres et les femmes créés et formées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision • Meilleure connaissance du niveau structurel de pauvreté et son évolution • Mise en cohérence méthodologies SAP/OHDD/autres • Matériel de communication produit • Rapport synthèse Rencontre « Sécurité Alimentaire et Pauvreté ». 	<p>Qualité de l'appui de l'Etat, du CILSS et des partenaires au développement</p> <p>Qualité des analyses apportées par le programme Participation élargie aux autres institutions internationales (FAO, autres donateurs)</p> <p>Engagement des collectivités et des partenaires au développement</p>

<p>R5 : la coordination de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de Lutte contre la Pauvreté au Mali est améliorée et renforcée dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres</p>	<p>47. une méthodologie d'adaptation des outils actuels à l'évolution du risque alimentaire et de la pauvreté est opérationnelle 48. nb de forums relatifs à l'application de la méthodologie 49. degré d'appréciation du bulletin trimestriel électronique et sur support papier par les différents acteurs des Réseaux 50. nb de réunions et types de participants à l'animation des Réseaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Supervision • Meilleure connaissance du niveau structurel de pauvreté et son évolution • Mise en cohérence méthodologies SAP/OHDD/autres • Matériel de communication produit • Rapport synthèse Rencontre « Sécurité Alimentaire et Pauvreté ». 	<p>Qualité de l'appui de l'Etat, du CILSS et des partenaires au développement</p> <p>Qualité des analyses apportées par le programme Participation élargie aux autres institutions internationales (FAO, autres donateurs)</p> <p>Engagement des collectivités et des partenaires au développement</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexe 4 : Lignes d'Intervention Prioritaires identifiées

R1 : l'environnement économique politique, juridique, social et culturel est renforcé et amélioré dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres	R2 : les activités génératrices de revenus sont promues et renforcées dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres	R3 : l'accès aux services financiers et aux autres facteurs de production est amélioré et renforcé dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres	R4 : l'accès aux services sociaux de base est amélioré et renforcé dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres	R5 : la coordination de la mise en œuvre du CSSA au Mali est améliorée et renforcée dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres
<p>◆</p> <p>◆ Lignes d'intervention prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Assainissement des finances publiques et réallocation d'une plus grande part du budget national en faveur des services sociaux essentiels dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres, en particulier pour les femmes ; ◆ Poursuite de la politique de désengagement de l'Etat et renforcement du dynamisme du secteur associatif, coopératif et mutualiste dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Promotion et renforcement des formes locales de solidarité collectives inspirées de la culture malienne dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Appui au développement des communautés à la base en favorisant l'implication des groupes et populations pauvres dans les zones défavorisées dans le processus de décision dans le cadre d'un Etat de Droit ; ◆ Création d'opportunités dans les zones défavorisées pour les groupes et populations pauvres, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, afin de leur permettre de faire valoir leurs droits tout en respectant leurs obligations légales. 	<p>Lignes d'intervention prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Mise en place des programmes et projets de travaux à haute intensité de main-d'œuvre dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Elaboration de programmes et projets de soutien à l'investissement du secteur associatif, coopératif et mutualiste dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres, en particulier dans le domaine agro-alimentaire (transformation, conservation, stockage, mise en marché, exportation...). ◆ Appui au développement du petit élevage et des cultures de contre saison dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à la réduction de l'enclavement des zones défavorisées par des travaux à haute intensité de main-d'œuvre types « Vivres contre Travail », « Argent contre Travail » ; ◆ Contribution à l'amélioration de la qualité de la formation technique et professionnelle des jeunes ruraux dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres. 	<p>Lignes d'intervention prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Contribution à l'implantation et au développement de la microfinance dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à la formation des responsables des systèmes financiers décentralisés dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à la mise en place d'un cadre de gestion transparent et équitable des ressources naturelles, en particulier les terres, dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à un meilleur accès aux intrants et aux autres facteurs de production dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres. 	<p>Lignes d'intervention prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Contribution à l'amélioration de la production, de la gestion des stocks et de la mise en marché des produits agricoles dans une perspective de sécurité alimentaire des ménages pauvres dans les zones défavorisées ; ◆ Contribution à l'organisation des producteurs au sein des filières agro-alimentaires dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à l'encouragement à la transformation et à la conservation des produits agro-alimentaires dans les zones à forte concentration de groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à la promotion de la gestion durable des ressources naturelles dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution au développement des cantines scolaires dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à l'amélioration des conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à l'amélioration de la 	<p>Lignes d'intervention prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Contribution au renforcement des capacités des structures nationales et locales, notamment l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté, en matière de collecte, de traitement et d'analyse des informations sur les conditions de vie des ménages pauvres et en matière de suivi/évaluation des actions de lutte contre la pauvreté ; ◆ Contribution à la coordination et à l'orientation des initiatives des intervenants en matière de lutte contre la pauvreté aux niveaux national et régional ; ◆ Sensibilisation de l'opinion publique sur la situation de la pauvreté dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à la coordination des interventions des organisations associatives, coopératives et mutualistes dans les zones défavorisées et pour les groupes et

			<p>disponibilité et de l'utilisation de l'eau potable dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Contribution à l'assainissement du milieu dans lequel vivent les groupes et populations défavorisés ; ◆ Contribution à l'amélioration de l'accès des femmes pauvres au programme de prénatalité dans les zones rurales, péri-urbaines, arides et semi-aride ; ◆ Contribution à la réduction de la prévalence de la malnutrition globale et de la carence en micronutriments (iode et fer) dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à l'amélioration de la couverture vaccinale dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à la réduction de la prévalence des affections invalidantes et des grandes endémies chez les ménages pauvres vivant dans les zones défavorisées ◆ Contribution à la réduction de la prévalence du SIDA chez les migrants dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution au renforcement de la lutte contre la tuberculose, la lèpre, les insuffisances respiratoires aiguës et du paludisme dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres ; ◆ Contribution à l'éducation de la population à l'hygiène et à la conservation de l'eau dans les zones défavorisées et pour les groupes et populations pauvres. 	<p>populations pauvres en tenant compte des programmes et projets en cours.</p>
--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------